



Utilisation des Appareils Respiratoires Isolants

- Intra



Objectifs APTITUDES & COMPETENCES

Acquérir les connaissances théorique et pratique nécessaires à l'utilisation d'un Appareil Respiratoires Isolants

Compétences visées

- ✓ Connaître les caractéristiques d'une atmosphère non respirable ou toxique
- ✓ Connaître le matériel pour les interventions en Appareil Respiratoire Isolant
- ✓ Savoir utiliser l'Appareil Respiratoire Isolant
- ✓ Connaître les règles à respecter avant, pendant et après l'engagement
- ✓ Connaître les procédures à mettre en place tout au long de l'opération



PUBLIC

Personnel désigné pour intervenir dans des atmosphères non respirable (Fumée d'incendie , Gaz)



MODALITES

- Durée : 7h (1 jour).
- Nombre de participants : 10 participants maximum et 1 participant minimum
- Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 6 mois (recommandé).
- Type d'action : Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)



PRÉ-REQUIS

- Aptitude médicale au port de l'ARI
- Mettre à disposition les ARI avec bouteilles pleines (reconditionnement prévu par vos soins)
- Disposer d'un local permettant la réalisation d'un parcours d'entraînement

Textes officiels

- ERP : Arrêté du 25 juin 1980.
- Art. R. 4227-28 & R. 4227-39 du Code du Travail.

Formacode :
42891 équipement sécurité - NSF 344

Programme F IncARI A - Edition du 17-10-2024
Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du code du travail

1- Formation théorique

- **Les atmosphères non respirables**
 - Définitions
 - Les fumées d'incendie
 - Les épandages et atmosphères toxique
- **Les contraintes physiologiques**
 - Les perturbations sensorielles
 - L'augmentation du travail du porteur
- **Le matériel**
 - L'A.R.I
 - La ligne de vie
- **L'opération, les règles de base**
 - Avertissement
 - Les règles à respecter avant l'engagement
 - Les règles communes pendant l'engagement
 - Les règles à respecter après l'engagement
- **L'opération, la procédure opérationnelle**
 - Procédure AVANT l'engagement
 - Procédure PENDANT l'engagement
 - Procédure APRÈS l'engagement
 - Résumé du déroulement de l'opération

2- Formation pratique

- Composition de l'A.R.I
- R.A.P.A.C.E
- Test respiratoire (Flexion, port de charge)
- Utilisation au port de l'A.R.I
- Divers exercices

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens techniques

Appareil Respiratoire Isolant (appartenant au client) et générateur de fumée.

Evaluation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaires QCM en théorie et d'une grille d'évaluation détaillée en pratique.

Délai d'accès

- En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

Documents délivrés

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Attestation de formation adressée au signataire de la convention.